

P R O T O C O L E

D'AMENDEMENT A L'ACCORD DE COOPERATION EN MATIERE
D'ASTROPHYSIQUE
(SANTA CRUZ DE LA PALMA, 26 MAI 1979)

Le Gouvernement du Royaume d'Espagne,
Le Gouvernement du Royaume de Danemark,
Le Gouvernement du Royaume Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Le Gouvernement du Royaume de Suède et
Le Gouvernement de la République Fédérale
d'Allemagne


Désireux de faciliter la mise en oeuvre de l'Accord
de coopération en matière d'Astrophysique, signé à
Santa Cruz de la Palma, le 26 mai 1979,

décident

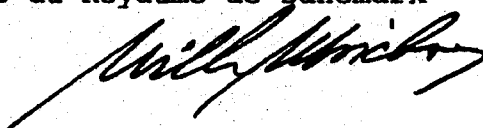
de modifier le dernier paragraphe de la version
originale aux fins d'inclure, entre les textes qui font
foi, une version en langue allemande et une version en
langue française qui s'insèrent comme Annexes au
présent Protocole.

Fait à Madrid, le 18 avril 1988

Pour le Gouvernement du Royaume d'Espagne



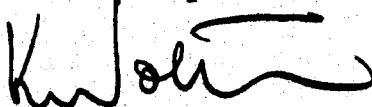
Pour le Gouvernement du Royaume de Danemark



Pour le Gouvernement du Royaume Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord



Pour le Gouvernement du Royaume de Suède



Pour le Gouvernement de la République Fédérale
d'Allemagne

